

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 avril 2012 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville  
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif  
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif  
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif  
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Guy Hébert, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE12 0540**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE12 0541**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE12 0542**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE12 0543**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Ahuntsic de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1120506001

---

**CE12 0544**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de retenir les services professionnels pour la production audiovisuelle et multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

Adopté à l'unanimité.

20.002 1120461003

---

**CE12 0545**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux de réfection d'enveloppe du bâtiment numéro 0783 du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1120417002

---

**CE12 0546**

Il est

RÉSOLU :

Il est recommandé :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'agrandissement de la salle des serveurs située dans le bâtiment administratif du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1120417004

---

**CE12 0547**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de mécanique et d'électricité liés à des travaux de désamiantage à la caserne de pompiers numéro 5 située au 75, rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1123456001

---

**CE12 0548**

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin™, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 658,75 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme en date du 24 février 2012;

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1124347003

---

**CE12 0549**

Vu la résolution CA12 28 0104 du conseil d'arrondissement de l'île-Bizard--Sainte-Genève en date du 2 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de prolongement d'aqueduc dans la Terrasse Pagé et pour l'installation d'une borne dédiée sur la montée de L'Église dans l'arrondissement de L'île-Bizard--Sainte-Genève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 113 238,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2012-001;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1113152017

---

**CE12 0550**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bibby Ste-Croix, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fabrication de rehausses de bollards à la place d'Armes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 844,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 6328;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1121246003

---

**CE12 0551**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Climatisation Morrison inc., le contrat pour le remplacement du système de refroidissement de l'entrepôt des végétaux à la Pépinière municipale, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 123 986,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-6286;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1113082001

---

**CE12 0552**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à signer un entente avec le Groupe TEQ -- Entreprise de construction TEQ inc, pour la réalisation d'unités résidentielles sur un terrain situé entre la 1<sup>ère</sup> Avenue et la rue George V dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de son programme Accès Condos et selon les modalités décrites au sommaire.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1110304004

---

**CE12 0553**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 3 juin 2012, de 8 h 30 à 16 h 30;
- 2- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements suivants : Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont—La Petite-Patrie, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Ahuntsic—Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1121005003

---

**CE12 0554**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 116 000 \$, en provenance du Service des finances vers le Service de la culture, du patrimoine, des sports, des loisirs et de la vie communautaire, Direction des grands parcs et du verdissement, pour l'exécution des travaux de plantation aux buttes 5 et 6 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny;
- 2- d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver le projet d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal afin de permettre à la Ville d'accéder à la butte 6 par l'emprise des lignes de transport d'Hydro-Québec pour réaliser les travaux.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1121246001

---

**CE12 0555**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015;
- 2- d'autoriser des crédits additionnels de 176 773,19 \$ en 2012;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63 \$ en 2013, de 230 260,14 \$ en 2014 et de 233 865,35 \$ en 2015;
- 4- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1124347004

---

**CE12 0556**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour le service de collecte et de déchiquetage des branches;

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1123965001

---

**CE12 0557**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance des principales orientations préconisées pour le projet de conversion du bâtiment existant de la scène extérieure en un pavillon d'accueil au parc des Rapides.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1124107003

---

**CE12 0558**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prendre connaissance des éléments entourant la participation de Montréal à titre de Ville étrangère invitée à La Mercè de Barcelone en septembre 2012;
- 2- de mandater la Direction des affaires institutionnelles pour assurer l'ensemble des relations avec la Ville de Barcelone et sa mairie;
- 3- de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour assurer l'ensemble des relations avec l'Institut de la culture de Barcelone (ICUB), notamment pour mettre au point le programme de la participation montréalaise à La Mercè.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1120985001

---

**CE12 0559**

Considérant que le 11 avril 2012, le directeur de la gestion financière et trésorier adjoint a accepté, par sa décision déléguée 2121629002, un financement pour un emprunt d'un montant de 210 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 210 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- que l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 11 avril 2012 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce « B »;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce « B », un montant additionnel d'obligations d'une valeur nominale de 210 000 000 \$ CA échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2021;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « C »;

- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1<sup>er</sup> décembre 2021, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « D »;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce « D »;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtu d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce « A », aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Jacques Marleau et M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le directeur et trésorier adjoint de la gestion financière à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces « C » et « D » précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.



**CE12 0560**

Considérant que le 11 avril 2012, le directeur de la gestion financière et trésorier adjoint a accepté, par sa décision déléguée 2121629003, un financement pour un emprunt d'un montant de 165 000 000 \$ CA.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 165 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- que l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 11 avril 2012 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce « B »;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce « B », un montant d'obligations d'une valeur nominale de 165 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2032;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « C »;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « D »;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer le certificat global joint à la présente résolution comme pièce « D »;
- 8- de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce « A », aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Jacques Marleau et M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;

- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le directeur et trésorier adjoint de la gestion financière à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces « C » et « D » précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1121629002

---

**CE12 0561**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), l'ordonnance numéro 4 au présent extrait de la résolution et identifiée par la greffière-adjointe afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition et de modifier la définition d'un « logement pour familles ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1120196001

---

**CE12 0562**

Vu la résolution CA12 13 0107 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 2 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur « mixte » à même une partie d'un secteur d'emplois, et de créer un nouveau secteur de densité 23-T8 à même une partie du secteur 23-04, pour les terrains situés à l'angle sud-est du boulevard Viau et de la rue Jarry (lots numéros 4 795 426, 4 795 427 et 1 745 609).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1123385013

---

**Levée de la séance à 12 h 30**

70.001

---

Les résolutions CE12 0540 à CE12 0562 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Michael Applebaum  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville